

*C'est la période
des impôts*



Déclarations d'impôt

A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

CLARENS

Vendredi 3 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 24 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 5 mai 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 2 et 30 juin 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Rue de Jaman 8 (Salle n° 35)

Sur rendez-vous au CSR : 021 962 78 60

VEVEY

Vendredi 17 février 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 10, 17 et 31 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 21 avril 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 12 mai 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 9 juin 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Salle Del Castillo- Place du Marché 1

Sur rendez-vous au : 077 501 37 01

Uniquement : mercredi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h

Aucun dossier ne sera traité par envoi postal

Une participation financière sera demandée en fonction des revenus



Augmentation du tarif minimal à CHF 35.- et un rabais spécial de CHF 10.- pour les membres et les nouveaux membres

Documents à apporter :

- Formulaire 2022 de transmission – enveloppe reçue en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation

Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2022

- Certificats de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires (convention de séparation/divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2e pilier, 3e pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

Documents très importants

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

Frais 2022 à déduire (avantageux pour vous / pour payer moins d'impôts)

- Bail à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3e pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaire 2022, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale